

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/5/32
DOSSIER N°5585**

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 5 : AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES COMITE
DES OEUVRES SOCIALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
A la place de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 5 : AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES COMITE DES
OEUVRES SOCIALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de

*compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-02/5/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer une subvention de 50 000 € au Comité des Œuvres Sociales du Conseil Départemental de la Creuse pour l'année 2023 ;
- d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer ladite convention.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, référence fonctionnelle 428 chapitre 65 article 65748.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET